Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2022-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER L'INSPECTEUR DES RIVES DANS LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES TEL QUE DÉPOSÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 10 janvier 2022, le premier projet du Règlement 2022-05 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin d'ajouter l'inspecteur des rives dans les dispositions administratives.

QUE ce règlement doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation écrite avant son adoption en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 11e jour du mois de janvier 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2022-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER L'INSPECTEUR DES RIVES DANS LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES TEL QUE DÉPOSÉ

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 11 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 janvier 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière